

S₃ de Grenoble

Bulletin N° 197 de Juillet 2011

Prix du numéro: 1 € - Abonnement : 6,50 €.



Éditorial

Ce bulletin clôt une année scolaire riche d'événements et de péripéties et les militants de la section académique vont bientôt, à l'instar de leurs collègues, goûter un repos bien mérité. Dans l'académie, ce fut d'abord un nouveau Recteur puis un nouveau Secrétaire général et, donc, de nouvelles marques à prendre.

Si l'automne a été marqué par un mouvement social d'une ampleur exceptionnelle autour de la bataille sur les retraites, nous avons également porté dès la rentrée nos revendications pour le Second degré et ses personnels. Dans l'agglomération grenobloise, la lutte du lycée Mounier pour sa survie, au-delà de la spécificité du dossier, a été emblématique de l'ensemble de ces luttes.

Si le pouvoir, du haut de sa morgue, est passé en force sur la question des retraites, ce mouvement a profondément pesé sur la bataille idéologique : l'idée que la question des retraites, comme celles des salaires, de l'emploi, des services publics ne sont pas des questions de capacité de moyens ou de démographie mais bien de partage des richesses a fait son chemin. Il faut être sourd, aveugle, autiste, imbu de sa toute suffisance et autocrate comme le pouvoir actuel pour nier les inégalités profondes de notre société et poursuivre une politique au seul service des privilégiés. Il poursuit sans vergogne sa politique de destruction systématique des repères collectifs, des services publics, de la solidarité nationale et des acquis des travailleurs. De nouveaux mauvais coups sont déjà en préparation ; nouvelle vague de suppressions d'emplois publics, nouvelles mises en cause de notre statut, de notre recrutement, de notre formation.

L'année scolaire prochaine sera déterminante pour l'avenir de nos métiers ; les élections professionnelles doivent être l'occasion pour l'ensemble des personnels d'affirmer leur attachement aux forces qui défendent une École de la République au service de tous les jeunes, en charge de l'Éducation et donc de l'avenir de notre société, dans toutes ses dimensions. La participation au scrutin et la confiance accordée au SNES et aux syndicats de la FSU seront une des clés du rapport de force à établir pour rejeter ces mauvais coups et imposer d'autres choix.

Dès la rentrée et en préparation de la journée nationale du 27 septembre, nous devons être dans l'action sur les questions de rentrée, les effectifs des classes, l'accueil et la formation des stagiaires, le respect des statuts, en particulier en matière de compléments de service et de la discipline d'enseignement. Dans le débat politique, le SNES ne restera pas inerte et la section académique a d'ores et déjà interpellé les formations susceptibles de présenter une alternative¹.

Actions, syndicalisation, élections, interpellation des formations politiques : nous devons être prêts dès la prérentrée en relançant ce qui fait l'originalité et la richesse du SNES, la section syndicale structurée dans l'établissement, le S1. La CA académique a pris la décision de convoquer - jeudi 1^{er} septembre, à Grenoble - un Conseil syndical académique, ouvert à tous les S1 ou délégués d'établissement, afin de préparer partout les rendez-vous importants de cette année à venir. Alors en attendant,

Bonnes vacances à tous !

- Jacques AGNÈS -

¹ Voir sur le site : <http://www.grenoble.snes.edu/spip/spip.php?article984>

FERMETURE DÉFINITIVE DES CIO.

Nous étions une quarantaine lundi 27 Juin devant le CIO Grenette à Grenoble et nous avons procédé à une « désinauguration » de ce service public de centre-ville qui a fermé ses portes définitivement après 40 ans de bons et loyaux services ! Vous trouverez ci-dessous quelques extraits du dernier hommage rendu à ce CIO que nous quittons avec tristesse et colère !

« Le CIO Grenette tient son nom de la place Grenette, située en plein cœur du centre historique et commerçant.... les foires aux grains de Grenoble s'y tenaient jadis (d'où son nom).

Pas très loin de la place Grenette, sur la place Saint André, se trouve la statue du Chevalier Bayard - sans peur et sans reproches, paraît-il - et dont les derniers mots furent les suivants : « Je n'ai jamais tourné le dos devant l'ennemi, je ne veux pas commencer à la fin de ma vie » Petit clin d'œil à Bayard pour dire encore que nous nous opposons au démantèlement du Service public et que nous regrettons que le Rectorat soit resté sourd à nos demandes de maintenir ce CIO dans le centre-ville de Grenoble, de garder les CIO de Villefontaine, Moûtiers et Vizille qui vont déménager dans les jours qui viennent !

D'autres CIO seront menacés l'année prochaine très certainement dans notre académie et c'est bien le public que nous recevons qui paie ces fermetures que notre rectorat appelle restructuration ! Pour nos usagers qui trouveront porte close dans les CIO qui déménagent, il s'agit bien de la disparition d'un service public de proximité !

Le désengagement de L'État dans les domaines de l'Éducation, la Santé, la Justice, l'Emploi etc.....se fait au détriment des usagers !

4500 entretiens individuels par an dans ce CIO de centre-ville très fréquenté par les collégiens, lycéens et leur familles, par les étudiants et les adultes en recherche d'une aide à leurs projets !

Malgré toutes nos actions et le soutien actif des fédérations de parents, des élus, et des enseignants et des usagers qui ont signé massivement notre pétition ces derniers mois ...nous fermons ! Un CIO qui ferme dans un quartier, dans une ville, c'est grave et nous lutterons pour que cela ne continue pas prochainement dans d'autres lieux !

Les locaux, propriété de l'État, n'hébergeront plus un service public... Seront-ils vendus à la découpe (comme dans certaines académies ?), au plus offrant, à un groupe bancaire ???

Vous qui passerez par là, ayez une petite pensée pour notre CIO fauché dans sa 40^{ème} année !

Fauché comme les blés ? Ce n'était quand même pas tout à fait un grenier notre CIO, même si nous allons ressembler dans les jours qui viennent à un vide-grenier... (grenier... où l'on rangeait le grain... rappelez vous Grenette... le marché aux grains)

Nous en avons pourtant mis des grains de sable pour enrayer la machine de la Révision Générale de la Politique Publique ! Entendez RGPP = économies budgétaires = suppressions de postes = moins de service public pour tous !

Nous avons mis notre grain de sel ! Audiences, demandes argumentées auprès du Rectorat, pétitions signées massivement ! Nenni le grain de folie qui a mis les CIO dans la tourmente démantèle nos services !

Nous en aurons encore du grain à moudre pour empêcher la casse des CIO l'an prochain et les années suivantes ! Sommes-nous pour autant de la mauvaise graine ?! Graine de moutarde qui nous monte au nez !!

Nous voulons que toutes ces graines que nous avons semées ensemble, portent leurs fruits et que nous ne voyions pas cette scène de nouveau pour d'autres CIO ! »

- Joëlle GUILLAUME
et Frédérique PÉNAVAIRE -



L'estaca

*Siset, que no veus l'estaca
On estem tots lligats ?
Si no podem desfer-nos-en
Mai no podrem caminar !*

*Si estirem tots, ella caurà
I molt de temps no pot durar
Segur que tomba,
tomba, tomba !*

*Ben corcada deu ser ja.
Si tu l'estires fort per aquí
I jo l'estiro fort per allà,
Segur que tomba,
tomba, tomba*

I ens podrem alliberar.

- Luis Llach -

L'estaque*

*Siset ne vois-tu pas le pieu
Où l'on est tous attachés ?
Si nous ne nous détachons pas
Jamais nous ne
pourrons marcher !*

*Si nous tirons tous, il tombera
Et ça ne peut plus
durer longtemps
C'est sûr qu'il tombe,
tombe, tombe !*

*Il doit être déjà bien usé
Si tu le tires fort par ici
Et moi je le tire fort par là
C'est sûr qu'il tombe,
tombe, tombe
Et nous pourrons nous libérer.*

* Estaque : attache, pieu.

Tribune U. & A.

L'arrivée des vacances d'été sonne l'heure du bilan après une année marquée par l'intensification des attaques du gouvernement et de la droite contre tous les travailleurs, et particulièrement ceux des services publics. Les personnels de l'Éducation mesurent l'ampleur des coups qui ont été porté mais, à travers l'ampleur des mobilisations auxquelles ils ont participé, ils peuvent mesurer le rejet que connaît la politique éducative conduite par le pouvoir.

Suite ci-contre

LE PIEU* OÙ NOUS SOMMES ATTACHÉS DOIT TOMBER

Tribune *Unité et Action*

(* Voir L'estaque, page précédente)

UNE GESTION DES PERSONNELS CALAMITEUSE.

Le bilan du mouvement intra 2011 fait apparaître la faillite d'une politique fondée sur les suppressions de postes et la négation du syndicalisme enseignant. Les retards pris par le rectorat dans l'affectation des enseignants montrent les limites des choix budgétaires et idéologiques défendus par le ministre Chatel. Jamais aussi peu de collègues ne sont parvenus à muter, faute de postes proposés ; jamais tant de modifications n'ont été apportées au projet de mouvement. À contraindre les services à travailler trop vite pour communiquer des affectations mal vérifiées, à les obliger à se remettre à travailler sur un projet publié dans la précipitation, le Rectorat de Grenoble a été tenu de changer son

calendrier et de rectifier un nombre considérable de propositions d'affectations.

Cela conforte le Snes-FSU dans son opposition à ces dispositions qui, outre l'entrave qu'elles constituent à l'exercice du paritarisme, génèrent inquiétude et illusions.

Ce traitement désinvolte des collègues et de leurs représentants est à l'image du mépris dont ce même Rectorat a fait preuve à l'égard des « stagiaires » pour lesquels l'entrée dans le métier a confiné au bizutage. Tout aussi détestable a été le traitement réservé à de nombreux TZR affectés hors discipline ainsi qu'aux collègues de STI contraints de facto à la bivalence ou retenus dans le cadre de l'e-learning

pour la mise en place de la réforme des STI. Quant aux précaires, toujours plus nombreux et toujours aussi maltraités, c'est peu de dire que l'on a vite oublié les promesses de titularisation faites un jour par le Président de la République dans un moment d'égaré démagogique.

Personne aujourd'hui ne peut plus croire les « éléments de langage » que le Ministre de l'Éducation, relayé par les godillots UMP ou les thuriféraires patentés de la droite, essaie de répandre dans l'opinion. Et d'ailleurs, les médias ont favorablement accueilli les campagnes de vérité menées par le Snes au plan académique et départemental.

DES CHOIX SCANDALEUX EN MATIÈRE DE SALAIRES ET RETRAITES.

S'il n'a jamais fait aucun doute pour les adhérents du Snes que le Président des riches allait additionner les cadeaux fiscaux pour les privilégiés, personne ne l'imagine plus en Président du pouvoir d'achat, à l'heure où salaires et pensions sont bloqués pour la deuxième année consécutive au nom de la lutte contre la crise et les déficits réunis ! Or, nous savons les difficultés financières croissantes que rencontrent

les collègues en début de carrière, ceux en services partagés ou les TZR contraints à se déplacer, sans même parler des précaires recrutés pour un maximum de 6 heures hebdomadaires. Quant au durcissement des conditions d'accès à la retraite, quant à la remise en cause insidieuse et permanente de la Protection sociale, ils sont emblématiques de l'injustice sociale que met en œuvre un gouvernement avide de

liquider l'héritage du Conseil national de la Résistance, bafoué régulièrement par le pèlerinage présidentiel au plateau des Glières.

Mais ce sont là autant de raisons pour nourrir le sentiment d'injustice et de colère dans notre profession, confrontée quotidiennement à la dégradation de ses conditions de travail dans un contexte général de paupérisation.

UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE DE LIQUIDATION.

Sur le plan éducatif, on constate l'ampleur du désaveu que rencontrent les mesures orchestrées par le ministre Chatel. Ce ne sont plus seulement nos collègues mais aussi les parents d'élèves qui condamnent les suppressions de postes, lesquelles nuisent, de façon patente, à la qualité de l'accueil et de l'enseignement.

Il est encore plus significatif d'entendre les parents, par la voix de leurs fédérations, condamner la réforme des lycées ou le démantèlement de l'Éducation prioritaire, dénoncer la mise à mort des filières technologiques et demander la suppression du Livret personnel de Compétences au collège. On peut juger tardive cette prise de conscience, on peut trouver insuf-

fisantes les mobilisations contre le démantèlement de l'Éducation. Mais on aurait tort de ne pas y voir les ferments d'une mobilisation massive. En matière d'éducation, le mécontentement est tel qu'il peut à tout moment embraser la profession comme l'opinion.

Il est donc de la responsabilité du Snes et de ses adhérents de continuer à informer, dénoncer et mobiliser.

UNE RENTRÉE REVENDICATIVE.

Forts de ces constats, conscients de nos atouts et soucieux d'allier toutes les forces pour un changement de politique, nous devons dès aujourd'hui œuvrer à la création d'un large mouvement social. Certes, la mobilisation ne se décrète pas mais le Snes sait pouvoir compter sur ses militants, sur son réseau dans les établissements. Résister n'est pas un vain mot ; résister se conjugue au présent. Tous les actes que chacun de nous posera dans son quotidien pour contrecarrer une politique au service des privilégiés contribueront à nourrir cet esprit de résistance, à nous redonner confiance dans nos capacités à changer l'ordre des choses. Certains voudraient faire croire que les échéances de 2012 nous

apporteraient la solution. Mais comme le dit la chanson, point de sauveur suprême. C'est à nous, dans le cadre de cet outil qu'est le Snes, de défendre nos droits, notre métier et de poser des exigences en matière de justice éducative, salariale, sociale. Pour aujourd'hui battons-nous pied à pied et pour demain investissons la campagne présidentielle et posons la question du choix de société, sans attendre qu'on nous impose un projet ficelé au nom du vote utile ou de la menace du FN.

Se battre au quotidien, c'est élargir l'assise du Snes, en se syndiquant dès la rentrée et en convainquant les sympathisants de nous rejoindre. Mais c'est aussi investir les assemblées

générales de rentrée pour demander des comptes aux chefs d'établissements et exiger le respect des droits des personnels comme des familles.

Sous cet angle, les élections professionnelles d'octobre 2011 revêtent un intérêt capital : à un gouvernement qui entend réduire la représentativité du Snes et de la FSU, il faut infliger le démenti d'une participation massive au scrutin et la confirmation de la position majoritaire de notre organisation. Entrons au plus vite en campagne et affichons ce qui nous différencie d'autres organisations syndicales favorables à la réforme des lycées, à l'évaluation par le seul chef d'établissement et très peu présentes sur le terrain des luttes.

Dans cette optique, la grève unitaire du 27 septembre 2011 doit être la concrétisation du travail syndical que nous aurons engagé dès la rentrée ainsi que la manifestation de notre détermination à changer l'ordre des choses.

Le pieu où nous sommes attachés est bien verrouillé.

- Jean-Louis MOLLARD -

Texte adopté par la C.A.

La dernière rentrée scolaire avait débuté par un temps syndical fort, remarqué et bien relayé par les médias, quel que fût le nombre de manifestants. Le SNES-FSU avait pris ses responsabilités en appelant à la grève dès la reprise des cours pour dénoncer les conditions de rentrée et, plus particulièrement, d'entrée dans le métier des nouveaux collègues et revendiquer une véritable formation initiale.

Les actions de cette fin d'année ont pu réussir localement ; elles n'ont pas eu d'impact suffisant, faute d'une généralisation dans tout le pays.

La CA académique estime qu'il est donc nécessaire de construire un plan d'action dès la rentrée. Les attaques sont nombreuses : collège, lycée, vie scolaire, Orientation, pouvoir d'achat, carrières, services, évaluations, formation initiale et continue des enseignants.

L'ensemble des personnels, avec les parents, doit se donner les moyens de réagir contre cette idéologie du tout individuel. Rien n'est inéluctable. Le contexte international, entre le printemps arabe et l'accroissement constant des « indignations » européennes, en est la preuve qui doit nous servir d'exemple et de tremplin.

Nos collègues attendent un signal fort. Les élections professionnelles comme les échéances politiques de 2012 ne doivent pas constituer un frein à l'action mais, bien au contraire, un levier pour faire valoir nos idées et nos revendications.

La CA académique estime nécessaire, non seulement le recours à la grève dès la rentrée, mais aussi la poursuite de l'action par tous les moyens, avec les parents et les élèves.

L'année scolaire prochaine est une année fondamentale pour le devenir du service public d'éducation, de nos métiers, de notre identité professionnelle. La section académique convoquera un Conseil Syndical académique quelques jours avant la rentrée pour préparer cette année : actions contre la destruction des voies de formation et le renoncement aux ambitions éducatives, proposition de notre projet en direction des citoyens et des partis politiques, préparation des élections professionnelles.

La CA académique propose pour la rentrée le plan d'action suivant :

- À partir du 30 août, **campement revendicatif** contre le recours abusif et illégal à la vacance et pour une loi de titularisation ambitieuse
- Les 30, 31 août et 1^{er} septembre, **accueil syndical des stagiaires**
- 1^{er} septembre, **Conseil syndical académique** : réunion des S1 et délégués de S1 pour préparer la rentrée, les actions et les élections
- Semaine du 5 au 9 (ou autour de, selon décision nationale), en préparation de la journée nationale, **actions locales devant les établissements** construites avec les parents d'élèves sur les effectifs, les suppressions de postes, les compléments de service, les affectations hors discipline, les précarités, les réformes, etc. : utilisation de visuels médiatiques, silhouettes symbolisant les disparitions, salles de classe bondées, etc., animations festives à l'initiative des acteurs.
- **Interpellation** académique, départementale et locale des **acteurs politiques** locaux et nationaux

- Adopté à l'unanimité des 23 présents -

Un exemple

Pour faire simple, prenons un professeur certifié né le 13 août 1951, au 7^{ième} échelon de la hors-classe. Il a la chance de faire partie de la minorité des certifiés qui ont fait une carrière complète. Avec la nouvelle loi Sarkozy sur les retraites, son âge légal de départ est de 60 ans et 4 mois. Il peut partir en retraite le 14 décembre 2011 mais, compte tenu de la fin de la continuité du traitement (une des dispositions mesquines de la loi), il doit partir le 1^{er} janvier 2012 pour n'avoir pas une rupture de rémunération entre le 14-12-2011 et le 01-01-2012 : il doit donc exercer obligatoirement 18 jours supplémentaires au-delà de l'âge légal.

La règle qui lui sera appliquée est celle de 2011, année de ses 60 ans 4 mois, soit pour une pension brute complète (75 % du traitement brut du 7^{ième} échelon de la HC) : 163 trimestres d'assurance et 163 trimestres de service à temps complet (40 ans 9 mois). Pour cela, il devra avoir commencé à travailler à temps plein en cotisant pour la retraite, dans la Fonction publique, dès l'âge de 19 ans et demi. C'est un homme, dans la situation « ordinaire » : il n'a aucune bonification. Si on fait l'hypothèse qu'il a bien ses trimestres d'assurance et de service - juste ce qu'il faut - donc pas de décote ni de surcote, il aura, sur la base du traitement brut mensuel du certifié HC 7^{ième} échelon, une pension brute de $3625,52 \times 75\% = 2719,14 \text{ €}$, soit une pension nette mensuelle, après prélèvement de 10,45% de CSG, CRDS, MGEN, de $2719,14 \times 0,8955 = 2435 \text{ €}$

Comparaisons et pertes

Au même moment, la pension nette d'un certifié HC 7^{ième} échelon parti en retraite en 1999 - donc avant la réforme Fillon des retraites - avec 37,5 années de service à temps complet (150 trimestres) donc 75% de taux de pension comme dans notre exemple, est de 2610,28 €. Le nouveau retraité qui a travaillé 3 ans 4 mois de plus part donc en retraite avec une perte initiale de pouvoir d'achat mensuelle de 175,28 €. Cette perte est la traduction, dans le calcul de la retraite, de la perte de pouvoir d'achat du traitement d'actif qui a été plus importante que celle des pensions « indexées » sur les prix depuis le 01/01/2004 (voir plus loin).

Mais supposons que le collègue de l'exemple ait commencé à travailler dans la Fonction publique à l'âge de 22 ans et 9 mois, sans avoir travaillé ni cotisé avant cet âge. Au 31/12/2011, il a 60 ans 4 mois donc accumulé 37 ans 7 mois de cotisation et de service à temps plein, arrondis à 37 ans 6 mois, soit 150 trimestres. Il va subir une décote car il lui manque 13 trimestres, réduits à 11 (maximum pour les fonctionnaires nés entre juillet et août 1951). Avec 0,75% par trimestre manquant, on obtient une décote de $11 \times 0,75 = 8,25\%$. Sa pension brute avant décote s'élève à : $3625,52 \times 75\% \times (150/163) = 2502,28 \text{ €}$ et, après décote, à : $2502,28 \times (100 - 8,25)\% = 2295,84 \text{ €}$ d'où une pension nette de : $2295,84 \times 0,8955 = 2055,92 \text{ €}$ donc une perte d'environ 380 € mensuels sur une pension « complète » et de 554,36 € mensuels sur la pension de celui qui est parti avec 37,5 annuités avant 1999.

Indice des prix et point d'indice

Selon l'INSEE, la hausse des prix à la consommation entre 1999 et 2010 a été de 19,2% et dans le même temps, la hausse de la valeur du point d'indice dans la Fonction publique a été de 9,93%. La perte de pouvoir d'achat du point d'indice pour les fonctionnaires a donc été de 9% environ depuis 1999. C'est l'un des aspects de la perte de pouvoir d'achat du traitement net des actifs également réduit par l'augmentation des prélèvements (CSG, mutuelle). Dans la même période, la pension de notre certifié retraité depuis 1999 a augmenté de 12,36%, donc la perte de pouvoir d'achat pour ce retraité n'a été « que de » 7% environ. Elle résulte du non-respect de l'indexation sur les prix, mais aussi de l'augmentation des prélèvements plus forte pour les retraités que pour les actifs.

Question, réponse, questions

Pourquoi cet article « technique » et sans doute difficile à déchiffrer (c'est le cas de le dire) ?

Pour plusieurs raisons :

- En prenant un peu de recul, on mesure mieux les dégâts cumulés considérables de la politique salariale dans la Fonction publique, dégâts qu'il est sans doute plus difficile de percevoir d'une année sur l'autre.
- Cette politique néfaste se cache derrière un maquis de dispositifs compliqués (volontairement) mis en place aussi bien pour le calcul du traitement net (indemnités, HS, prélèvements, « garantie individuelle de pouvoir d'achat », ...) que des pensions (durée d'assurance, durée des services, prélèvements, décote, surcote, ...). N'oublions pas, en particulier, la mise en place de la Retraite additionnelle de la Fonction publique (RAFP) qui constitue une sorte de prime de départ en retraite qui ne compense pas - et de loin - la perte de pouvoir d'achat initiale des pensions.
- Cette politique qui mine le pouvoir d'achat des fonctionnaires actifs et retraités n'est que la version française de la politique d'austérité imposée aux salariés en Europe et ailleurs pour gonfler d'autant les revenus du capital et les indices boursiers, politique qui conduit aux crises successives qui servent de prétexte pour aggraver encore la pression sur les salaires. Sa mise en œuvre dans la Fonction publique française date de bien avant 1999 et les calculs ci-dessus ne traduisent qu'une partie de la dégringolade du pouvoir d'achat des fonctionnaires depuis 1983, année de l'abandon de l'indexation (même approximative) de la valeur du point d'indice sur les prix. Cette politique se poursuit et, par exemple, le sort des retraités futurs ne devrait que s'aggraver si nous ne mettons pas un coup d'arrêt aux lois votées et ne restaurons pas - au minimum - les dispositifs antérieurs.

Pour terminer par des questions que nous sommes nombreux à nous poser : comment se fait-il que nous « acceptions » cette situation, que nous nous engageons si peu dans le combat pour les salaires ? Jusqu'où laisserons-nous faire, nous laisserons-nous tondre avant de dire clairement et fermement « Ça suffit ! » ?

- Jean-Claude LAMARCHE -

Mouvement

Les opérations d'affectations intra-académiques sur postes définitifs — le mouvement Intra dans notre jargon — viennent de s'achever et sont conformes à ce que nous avons annoncé : dans de nombreuses disciplines, les suppressions de postes et la mise hors mouvement de supports pour « l'accueil » des stagiaires ont complètement bloqué le mouvement : sur les agglomérations les plus demandées, les rares postes mis au mouvement ont à peine permis la réaffectation des « mesures de cartes ». Rappelons ici qu'au-delà des barèmes, procédures et décisions, la fluidité et donc la qualité du mouvement commence dès le vote du budget à l'automne.

Après avoir protesté contre les conditions de préparation et obtenu un délai de 24 heures (voir sur le site l'article <http://www.grenoble.snes.edu/spip/spip.php?article976>) nous avons pu travailler sereinement et améliorer les propositions initiales, en développant l'idée que le respect des élus et de leurs conditions de préparation est emblématique du respect des personnels en général.

Le travail des élus des personnels a été particulièrement efficace puisque nous avons pu améliorer les propositions initiales en qualité (remonter les collègues dans leurs rangs de vœux) comme en quantité (nombre de mutations satisfaites). Dans certaines disciplines les modifications prononcées en séance représentent plus du tiers du projet initial.

À la publication des résultats définitifs, la section académique reçoit de nombreux messages (courriels, courriers, téléphone, etc.). Si un certain nombre de collègues témoignent de leur satisfaction et remercient les commissaires paritaires du travail accompli, d'autres protestent ou témoignent d'une certaine détresse.

Parmi ceux-là, les situations relèvent de différentes catégories ; les encadrés suivants tentent de répondre à leurs interrogations.

1. J'ai obtenu un poste que j'avais demandé dans mes premiers vœux parce que j'avais vu qu'il était vacant, mais je viens d'apprendre que j'aurais pu avoir un poste qui me convenait mieux mais que je n'avais pas demandé (ou demandé au sein d'un vœux large plus loin)
→ voir l'encadré « **Publication des postes et vœux** »
2. L'administration m'avait annoncé une mutation qui me convenait ; or je viens d'apprendre que je n'étais plus muté (ou que j'obtenais une affectation moins intéressante)
→ voir encadré : « **En quoi consiste le travail des élus ?** »
3. J'ai obtenu un poste que je demandais, et j'en remercie les élus du SNES pour le travail accompli, mais en prenant contact avec l'établissement, j'apprends qu'il n'y a pas un service complet dans l'établissement et on me demande un complément de service éloigné
→ voir encadré : « **Compléments de service, la précarisation de nos métiers** »

- Jacques AGNÈS -

STAGE ACADÉMIQUE CPIE

Mardi 11 Octobre 2011
à Grenoble

**Le programme de la journée vous parviendra début septembre.
Réservez cette date dès maintenant
et n'oubliez pas de demander une autorisation d'absence
avant le 11 septembre.**

« Publication des postes et vœux »

Les militants et représentants des personnels sont partagés quant à la pertinence de la publication des postes vacants avant le mouvement. Si cette publication permet de donner une information générale sur la fluidité du mouvement selon les disciplines et permet d'évaluer ses chances de satisfaction ou encore permet d'afficher certains compléments de service, il est illusoire de fonder une stratégie de vœux sur cette publication de postes vacants. En premier lieu parce que les informations publiées ne sont pas fiables : tel poste annoncé vacant sera bloqué au dernier moment par l'administration pour diverses raisons (postes stagiaires, départ en retraite reporté, modification tardive de la structure pédagogique d'un établissement, etc) ; tel autre non publié sera vacant (c'est le cas, par exemple, des postes libérés par le mouvement inter-académique).

Mais la principale raison est que la grande majorité des postes utilisés dans le mouvement sont libérés dans le mouvement par la mutation de collègues (c'est variable selon les disciplines, mais, dans les plus fluides, cela peut aller jusqu'à 80 %).

Répétons ici ce que nos permanents ne cessent de répéter dans les réunions préparatoires : il ne faut tenir aucun compte des postes vacants dans sa stratégie ; sauf cas particulier (par exemple, pour éviter de partir en extension avec un petit barème), la seule bonne stratégie consiste à demander en premier vœu ce que l'on souhaite le plus et à élargir ensuite dans les limites de ce que l'on souhaite ou accepte !

« En quoi consiste le travail des élus ? »

L'outil informatique du rectorat place sur chaque poste disponible (vacant avant le mouvement ou libéré dans le mouvement lui-même) les candidats à chacun de ces postes, dans l'ordre du barème, que ce poste soit demandé en vœu précis (Étab) ou en vœu large (Com, Géol, Dep, Acad) et attribue le poste au plus haut barème qui n'est pas satisfait par ailleurs dans un meilleur rang de vœux. On pourrait imaginer que le projet issu de cette opération est le meilleur possible ; ce n'est pourtant pas le cas. Au-delà de la situation, rare mais qui se produit chaque année dans l'une ou l'autre discipline, d'un candidat ou d'un poste oublié, qui fausse toute l'opération précédente, le projet doit être corrigé au cours de trois opérations : recherche de « candidats cachés » ; « reventilations » ; « intras ».

Un candidat caché est un candidat qui demande en vœu précis un des postes attribués en vœu large (com, géo ou dep) ; il a, certes, un barème inférieur à celui qui a été placé sur le poste demandé (sinon il l'aurait obtenu d'emblée) ; mais celui qui a été placé sur ce poste est réputé satisfait sur tous les postes de son vœu large sans être dégradé pour autant (à ce niveau tous les postes sont équivalents) ; le vrai candidat caché a un barème supérieur au plus petit barème de tous ceux qui sont entrés dans l'aire concernée par le vœu large : s'il est déjà titulaire d'un poste dans l'aire concernée, son propre poste permet de faire la substitution ; s'il est à l'extérieur de l'aire concernée, c'est le plus petit barème qui sort. En revanche celui qui demande un vœu précis avec un barème inférieur à la barre d'entrée dans l'aire concernée n'est pas un candidat caché, il pourra éventuellement être revu en « intra ». Une fois tous les candidats cachés débusqués et replacés dans leurs

« Compléments de service, la précarisation de nos métiers »

Qu'ils soient annoncés dès les répartitions de DGH dans les établissements ou découverts brutalement après une mutation, les compléments de service relèvent incontestablement d'une politique délibérée de précarisation de nos métiers : les suppressions massives de postes, leur transformation en heures supplémentaires trop nombreuses pour être absorbées par les titulaires surchargés de travail et trop peu nombreux, le fait de gager par ces HS le recrutement de précaires ont pour conséquence le morcellement des postes de fonctionnaires titulaires entre plusieurs établissements ; de plus en plus nombreux, ces compléments de service sont également souvent illégaux lorsqu'ils sont situés dans des villes différentes. Si des recours sont possibles — le rectorat a été plusieurs fois condamné — leur effet est tardif car le juge des référés ne considère pas la situation urgente et en attendant une décision de justice, le fonctionnaire est tenu d'obtempérer, ce qui limite de fait les recours. Mais au-delà de ces recours individuels, le SNES peut prendre en charge l'action syndicale sur cette question : pour cela nous devons faire le point le plus exhaustif possible sur ces situations ; pour créer le rapport de force sur cette question, nous devons communiquer, en direction de l'opinion, des parents comme de l'administration sur la base d'informations les plus complètes possible. D'ici la rentrée, nous essaierons de faire le point dans chaque établissement ; localement ne pas hésiter à alerter les parents et les médias (comme dans tel collège rural où 50% des personnels sont en services partagés).

droits à mutations, les différentes aires (départements, groupements de communes ou « géo », communes) sont fermées et les barres d'accès (= le plus petit barème pour entrer dans chaque aire) fixées. On peut alors procéder aux « reventilations ».

La « reventilation » est une opération qui consiste à faire tourner tous ceux qui sont entrés sur une aire (département, groupement de communes, commune) sur un vœu large et peuvent donc être satisfaits sur tous les postes de cette aire. On utilise pour cela les vœux « indicatifs » (= vœux précis placés avant le vœu large satisfait) en commençant par le barème le plus élevé.

« L'intra » est une opération facultative, contrairement aux deux précédentes à notre sens, qui consiste à réaliser une mutation supplémentaire : dans la mesure où une aire (département, groupement de communes, communes) est fermée et sa barre fixée, on peut donner satisfaction à un demandeur de mutation titulaire d'un poste à l'intérieur de cette aire, s'il a demandé en vœu précis un poste attribué en vœu large, il peut échanger son poste contre celui obtenu en vœu large, à condition que celui qui a obtenu ce vœu ne soit pas dégradé, en particulier par rapport à ses vœux indicatifs. Cette opération n'est réalisée, en principe, qu'à la condition que personne ne soit lésé et qu'il existe un consensus entre les représentants des personnels dans leur ensemble et l'administration.

C'est en raison même de ce travail en séance que nous avons contesté depuis trois ans la publication initiale du projet par l'administration et que nous répétons que loin de donner une véritable information, cette publication est source d'inquiétudes et de faux espoirs inutiles, parfois de frustrations et de rancœurs.

On achève bien Laura et Julien

Elle est assise dos à sa bibliothèque, plongée dans un livre avec, en arrière-plan, une cuisine blanc-crème. Lui est à son bureau, devant son ordinateur portable. Elle, c'est Laura et lui, Julien ; tous les deux posent pour la com' du Ministère qui annonce - pour un budget de 1,35 M d'euros HT - que l'Éducation nationale recrutera l'année prochaine 17 000 postes.

Au même moment, le gouvernement confirme le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux et, donc, la suppression pure et simple de 16 000 postes. Hypocrisie d'un gouvernement qui tente de masquer à l'opinion sa politique de casse, mais qui nous livre, avec cette campagne, son vrai visage. Car, si l'on échappe au rose de Laura, c'est bien le bleu qui domine chez Julien, renvoyant à tous les stéréotypes de genre dans ces deux affiches. Laura « a trouvé le poste de ses rêves », sûrement après avoir attendu le Prince charmant. Quant à Julien, c'est un poste à la hauteur de ses ambitions qu'il a trouvé. Côté ambition, c'est Julien qui sera le plus déçu quand il découvrira à la rentrée sa première affectation en stage sur deux établissements, en éducation prioritaire, pour prendre ses classes sur le tas et qu'il financera sa formation, sur son temps libre, avec une journée dérogée dans la semaine. Mais l'honneur est sauf, car si les filles ne naissent pas dans les roses et les garçons dans les choux, le Ministère signe une campagne où notre profession est bien définie : aux femmes la rêverie des livres et aux hommes la rigueur de l'informatique. Nous sommes sauvés : nos élèves sauront à quels saints se vouer !

Campagne empreinte d'un sexisme ordinaire qui irrigue les différents cabinets ministériels à la tête de l'Éducation nationale. En 2007, le film de Cristian Mungiu - 4 mois, 3 semaines et 2 jours - Palme d'or du Festival de Cannes, avait reçu le Prix du Jury de l'Éducation nationale et, donc, son inscription sur la liste des films de Lycéens au cinéma et son édition en DVD.

Sauf que... X. Darcos avait souhaité interdire la diffusion du film aux élèves, paraissant ainsi, bien qu'il s'en soit défendu, céder à la pression des anti-avortement de « Choisir la vie » qui avait déclaré son « opposition ferme à voir diffuser un tel film dans les établissements scolaires français », avant de céder, finalement, à la mobilisation de la profession. Plus proches de nous, des membres de la majorité parlementaire et l'enseignement catholique ont protesté contre l'introduction de la théorie du genre dans les nouveaux programmes de SVT.

Ces démonstrations ne sont que la partie émergée d'un iceberg que cette campagne vient consolider.

Revenons à Laura et Julien. À l'heure où la campagne a été lancée, nos futurs stagiaires étaient admissibles. Mais qu'en est-il de leur admission aux concours ? Postulons aisément que dans la tête de nos gentils communicants, Laura est admissible au CAPES de Lettres classiques et a, alors, une chance sur deux d'être reçue au CAPES. Mais les admissions sont tombées et ce sont 77 admis pour 165 postes que le jury a retenus. Aubaine pour le Ministère ou tour de passe-passe du jury, on supprime 88 postes de titulaires - en plus de ceux annoncés - et sans que cela ne transparaisse. Laura est-elle dans la charrette ? Le jury n'est pas le Prince charmant.

Julien, s'il est admissible au CAPES de Mathématiques, aura sûrement plus de chance en raison du manque croissant d'enseignants dans sa discipline. Il connaîtra donc, le 20 juillet, son affectation dans une académie, lui qui a demandé l'académie de Marseille puis celle de Montpellier. Mais, tout bascule, le Ministère qui vient de supprimer les groupes d'affectation des stagiaires au niveau national a oublié de compter son rapprochement de conjoint et Julien se retrouve affecté dans l'académie de Grenoble.

Même décision à Grenoble, il faut affecter les stagiaires le plus vite possible pour pouvoir avoir des listes propres pour le grand bazar qui se profile avec le vote électronique aux élections professionnelles. Julien devra faire ses vœux dans l'urgence et, au final, sans aucun contrôle des organisations syndicales ni possibilité de résoudre en amont des situations familiales et matérielles difficiles. De là à penser que tout est fait pour décrédibiliser le recrutement par concours et expliquer qu'un recrutement local au plus proche du terrain serait la solution (c'est tellement performant pour le collège CLAIR Lucie Aubrac de Grenoble !)...

Malheureusement, ce n'est pas du syndicalisme-fiction. Sur les problèmes d'attractivité de nos métiers que nous signalons depuis longtemps, les syndicats de la FSU ont adressé une lettre ouverte au Ministre mettant en avant la nécessité de prérecrutements et de plusieurs voies d'accès au concours. Enfin, le SNES informera les lauréats des concours sur leurs conditions d'affectation et les aidera pour la formulation de leurs vœux. La pré-rentrée des stagiaires fixée au 29 août sera un moment déterminant où les militants du SNES des S1, S2 et S3 seront en nombre pour aider nos jeunes collègues dans leur entrée dans le métier.

- François LECOINTE -

Du côté du lycée

C'est l'an II des réformes Chatel : on ne peut que constater l'amplification des dégradations et, si d'aucuns avaient encore des doutes, il est clair maintenant que seules la gestion comptable des flux et la volonté d'en finir avec un Second degré de qualité pour tous tiennent lieu de boussole.

Tous les arguments qui ont servi la propagande sont aujourd'hui mis à mal. Avec le tronc commun, les effectifs en Première sont partout à 35, voire plus, mêlant sans vergogne les différentes voies au nom de l'égalité dignité, niant tout apport spécifique de contenus adaptés à chaque série. L'« orientation choisie » se révèle un trompe-l'œil bien singulier : nombre d'élèves n'obtiennent pas satisfaction dans leur souhait de filière ou de dérogation, sans possibilité de discussion ou d'explication du fait des procédures entièrement informatisées, alors même que l'accent avait été officiellement mis sur la fin de la Carte scolaire, garantie prétendue de la liberté de chacun. Enfin, les seuls résultats tangibles de la réforme des voies technologiques industrielles sont pour l'instant la suppression de 57 postes dans notre académie et la désaffectation des élèves pour cette voie, pourtant porteuse de réussite et de débouchés puisqu'à elle seule, elle a permis depuis les années 1985 l'accès au baccalauréat de près du tiers des élèves. Nous avons à plusieurs reprises alerté la Région Rhône- Alpes sur le contresens et la casse que représente cette réforme ; nous avons sollicité très officiellement une audience auprès de la vice-présidente en charge des lycées, mais elle semble peu pressée de nous rendre compte de ses choix. En ce qui concerne les groupes politiques auxquels nous nous sommes adressés, nous devons rencontrer le Front de Gauche ces jours-ci.

Nous savons que dans les établissements, les heures supplémentaires augmentent encore du fait des suppressions de postes, et qu'elles ne pourront être absorbées dans leur totalité. En même temps, les situations sont très variables d'un établissement à l'autre,

d'autant que les structures ne sont pas complètement arrêtées, que des décisions se prennent dans l'ombre, voire que des choix prévalent sans même que les questions aient été ouvertement posées. On cherche à compromettre l'ouverture d'une Seconde, ici, alors qu'elle est dans la dotation, on n'inscrit pas, là, dans telle option, en se gardant bien de la fermer, mais en l'ouvrant ailleurs dans le même temps... À ce stade, on a davantage l'impression de brouillage volontaire que de confusion. On entre dans l'ère de la politique furtive. Dès la rentrée, nous demanderons aux SI de renseigner une enquête dont nous publierons les résultats pour connaître la mise en place pratique des réformes ; il est parfois difficile de s'y retrouver tant les choix renvoyés au local peuvent être divers.

Et quel mépris pour nos élèves que de choisir précisément la veille de la communication de leur orientation en fin de Troisième, soit le lundi 27 juin, pour fermer définitivement le CIO Grenette. Gageons que nos politiques savent réfléchir, qui nous annoncent encore 16000 suppressions de postes pour l'an prochain : ça n'est pas tout à fait ce qui s'appelle sortir du dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux.

Enfin, quel cynisme : c'est ces jours-ci qu'on rend compte de la réflexion sur les rythmes scolaires ; merci aux lobbies touristiques d'apporter leur pierre à l'édifice, pour la parole des professionnels de terrain, on verra plus tard, sans doute...

Au final, beaucoup de questions lourdes qui nous ont conduits à peser dans l'intersyndicale de l'Éducation pour une action forte au plus près de la rentrée : ce sera finalement le 27 septembre ; c'était la condition de l'unité. Nous ferons tout pour faire connaître les conditions désastreuses de rentrée aux parents, de façon à mobiliser très largement.

D'ici là, sachons reprendre des forces et goûter un repos attendu.

Belles vacances à toutes et tous !

- Corinne BAFFERT -

Nouveaux et futurs retraités, restez syndiqués

Vous venez de partir en retraite. ou vous allez partir bientôt. Vous souhaitez garder le contact avec votre profession, disposer d'un outil pour défendre vos droits de retraité, et de personne âgée (*plus ou moins*), défendre le niveau de votre pension, mais aussi pour vous tenir informé des évolutions de votre métier, du service public et, plus largement, de la situation sociale afin de pouvoir continuer à être solidaire des combats des actifs pour la défense et l'amélioration des services publics, des conditions de travail, ...

Alors, restez syndiqué. Vous serez membre de la section des retraités de votre syndicat (*lorsqu'elle existe*), membre de la Fédération générale des retraités de la Fonction publique (*FGR-FP*) à laquelle adhèrent la plupart des syndicats de la FSU, et dans tous les cas, membre de la section fédérale départementale des retraités de la FSU. Rappelons que 66 % de la cotisation est déductible de l'impôt sur le revenu (*pour ceux qui le paient*).

Bienvenue chez les retraités ... syndiqués.

- Jean-Claude LAMARCHE ..

Stage Sciences : du constat à l'action !

Le stage Sciences (*Sciences physiques, SVT, Technologie*) qui s'est déroulé le 10 mai 2011 à Chambéry a permis de réunir 42 collègues, venant d'une trentaine d'établissements de l'académie (*des collègues en grande majorité*).

Nous avons commencé par un tour de table pour faire le point sur la situation dans chaque établissement : nombre d'élèves par « groupe », heure de labo, heure de vaisselle, présence éventuelle d'un(e) aide de labo...

La diversité des situations, mise en évidence par ce stage, révèle la dégradation de nos conditions d'exercice :

- ▶ un nombre d'élèves par « groupe » élevé (*souvent 24, parfois plus*),
- ▶ un matériel difficile à renouveler par manque de crédit (*c'est encore plus criant en ce qui concerne l'informatique*),
- ▶ une préparation des expériences acrobatique en l'absence (*quasi générale*) de personnel de laboratoire qualifié,
- ▶ des chefs d'établissement qui « grappillent » des heures et refusent l'attribution des heures de décharge pourtant légales.

Expérimenter et manipuler constitue le cœur de nos disciplines, et c'est à nous que revient la responsabilité de faire vivre cette réalité. Un constat émane du stage : trouver des « arrangements » (*par exemple, 1h30 au lieu de 2h00 en Sciences physiques et / ou en Techno en 3^{ème} pour maintenir des « groupes » sur un niveau*) ne sert à rien. Ces dispositions ne fonctionnent en effet qu'à court terme : on ne conserve les groupes avec des effectifs acceptables que quelques temps, puis les effectifs augmentent, l'arrangement (*perte d'horaire*) demeurant. Au final ce sont les élèves qui paieront les pots cassés. Il faut donc chercher des solutions permettant de répondre aux seules bonnes questions : « Ai-je les moyens de faire mon travail convenablement ? » et « Puis-je faire progresser tous et chacun de mes élèves dans ces conditions ? ». **Puisqu'à l'heure actuelle, la réponse est non, il faut AGIR.**

Toute action est bonne à prendre du moment qu'elle émane des collègues, mais elle doit se concevoir de façon locale et globale, car l'une renforce l'autre* : il est important d'avoir cela à l'esprit si on

veut éviter de « *déshabiller Pierre pour habiller Paul* ».

Nous avons cherché l'action miracle qui permet de tout arranger rapidement et à peu de frais : soyons réalistes, elle n'existe sans doute pas. À défaut, quelques rappels d'actions « classiques », qui méritent d'être essayées...

Localement, c'est la communication qui souvent paie :

- ▶ dans les CA (*motions, refus des DGH...*),
- ▶ dans l'information aux parents (*les rencontres parents-profs sont une bonne occasion*),
- ▶ en demandant une audience à l'Inspection d'Académie ou au Rectorat,
- ▶ en donnant une visibilité médiatique (*même si on peut le regretter, cela peut être efficace*);
- ▶ et pourquoi pas, dans une grève...

Globalement, il est fondamental de rester en contact, via le SNES, avec l'ensemble des autres établissements et collègues ; en effet, ce qui concerne les uns concerne en général tout le monde. Ainsi on peut :

- ▶ intervenir sur les listes de diffusion du SNES,
- ▶ demander la participation d'un militant du S2 ou du S3, par exemple à l'occasion d'une heure d'information syndicale ou d'une assemblée générale
- ▶ participer aux mouvements nationaux (*grèves, manifestations, rassemblements...*).

D'une manière générale, il est vain et illusoire d'espérer arriver à quelque chose tout seul dans son coin : pour créer un rapport de force favorable et arriver à un résultat qui dure, il est indispensable d'agir ensemble dans son établissement et, aussi, de créer du lien entre établissements pour qu'ils agissent simultanément et dans le même sens auprès de l'Administration. Un des rôles importants de notre syndicat est bien de remplacer l'individualisme de chacun par l'action collective au service de tous : ce n'est ni facile ni dans l'air du temps, mais c'est la façon la plus efficace de faire reculer l'Administration...

- Anne DORTEL et Nicolas PAVLIDES -

* Très concrètement, si des collègues mobilisés sont présents (et font du bruit...) au pied du rectorat (ou de l'IA) le jour d'un Comité Technique Paritaire, où siègent des représentants du personnels, les arguments de ceux-ci seront d'autant plus « frappants ».

Prioritaire ou sécuritaire ?

Collège : l'éducation est-elle prioritaire ?

« Renforcer les dispositifs au service de la réussite scolaire ».

C'est par ce titre que s'ouvre l'un des axes de la circulaire ministérielle de rentrée. La réussite scolaire est depuis 2005 une des expressions favorites des ministres. Pour exemple, la réforme de l'éducation prioritaire a conduit à la disparition de la zone et à l'apparition de la réussite. En mettant en avant les élèves en difficulté, le ministère introduit plusieurs dispositifs qui mènent à terme à une profonde mutation du Second degré à l'opposé d'un collège pour tous que le SNES revendique. Parmi ces dispositifs, la disparition des Troisième d'Insertion dans l'académie, la labellisation CLAIR pour le seul collège Ambition-Réussite de l'académie et l'ouverture d'un Établissement de Réinsertion scolaire (ERS) à Autrans en Isère à la rentrée prochaine sont trois réalités auxquelles nous devons faire face dans nos établissements.

Troisièmes d'Insertion remplacées par quoi ?

Rien serait la première réponse. La suppression des 3^o1 a eu en janvier une conséquence irrémédiable dans nos établissements. Ce sont, pour les collèges concernés, la baisse des moyens et la menace pour les personnels en compléments de service (pour stabiliser les équipes et favoriser l'investissement ?). En cette fin d'année, une question reste sans réponse : comment allons-nous travailler avec les élèves les plus en difficulté ?

Pour le rectorat, la solution envisagée est assez simple : des PPRE pour tous les troisièmes en difficulté. Pour leur mise en œuvre, faisons confiance au terrain. Donc, aux chefs d'établissement de trouver des solutions pour répartir les quelques heures de soutien prévues en se basant sur la désormais célèbre autonomie des (chefs d') établissements. Reste que ces mêmes chefs se sont alors tournés vers les équipes pédagogiques. Des dispositifs émergent alors, allant du simple contrat signé dans le cadre des PPRE entre l'élève, sa famille et l'établissement à l'aménagement d'emploi du temps où les équipes essaient de mettre en place des dispositifs d'aide en sortant les élèves de leur classe, classe dans laquelle le nombre d'élèves augmentent sans cesse. Au final, il s'agit, pour les élèves, de construire au plus vite des projets d'orientation (encore faut-il trouver une COPsy) et, pour les enseignants, de tout faire pour gérer des classes de plus en plus nombreuses et hétérogènes.

La rentrée au collège CLAIR Lucie Aubrac de Grenoble risque d'être trouble

Second dispositif, la labellisation de tous les établissements RAR en CLAIR. Déjà, l'année dernière, la transformation des ZEP en RRS dans l'académie avait conduit à la sortie du dispositif de l'éducation prioritaire de plusieurs établissements. À cette rentrée, une nouvelle étape est franchie avec le profilage des postes, l'instauration d'un préfet des études par niveau, l'expérimentation de l'EIST en Sixième (voir le Courrier du S1 numéro 6), contre un front syndical mené par le SNES et la FSU auquel seul le SGEN ne s'est pas associé. Conséquence directe à Grenoble, il faut que les enseignants affectés dans ce collège soient volontaires. Lors des groupes de travail sur les mutations, le SNES avait pointé du doigt les problèmes de cette labellisation et avait

posé la question des postes qui seraient libérés en cours de mouvement. La réponse de la DRH avait été simple : des affectations provisoires permettront d'assurer la transition. On appréciera cette réponse quand le ministère explique que le dispositif doit favoriser la stabilité des équipes. Dès le début du travail des commissaires paritaires, nous nous sommes aperçus que les collègues qui n'étaient pas remplacés par un postulant à ce programme CLAIR étaient condamnés à rester à Lucie Aubrac, alors que l'octroi de bonification pour les mutations permettait à ces collègues de muter ! Résultat des mutations : aucun demandeur pour cet établissement CLAIR et donc aucune mutation possible pour les collègues en poste. Nous savons déjà qu'il manque deux profs d'H-G à l'issue du mouvement intra-académique sur... deux.

Vallini en rêvait, Sarkozy l'a fait

L'été dernier, lors du tristement célèbre discours de Grenoble de Sarkozy, André Vallini, Président du Conseil général (CG) de l'Isère avait demandé l'ouverture d'un ERS en Isère. Ce dernier a vu le jour au CG en juin dernier par l'ouverture d'un ERS à Autrans, CG qui dit avoir tiré les leçons des premiers ERS (opposition des parents d'élève, bagarres entre les élèves de l'ERS et ceux du collège d'accueil, personnels en partie précaire...). Que l'on se rassure ! Le fait que nous ayons reçu dans nos établissements et sur nos boîtes électroniques professionnelles la fiche de candidature à quelques jours des vacances ne peut que nous assurer que tous les personnels seront en poste à la rentrée.

Lors des événements dans deux ERS, la FSU avait publié un communiqué en ces termes : « La lutte contre la violence en milieu scolaire mérite mieux qu'un affichage sécuritaire et des dispositifs bricolés dans l'urgence. Les élèves en situation d'échec scolaire doivent bénéficier d'une politique éducative autrement plus ambitieuse. Il faut renforcer, notamment à Education nationale, le travail de prévention et d'accompagnement des jeunes en difficulté au sein des établissements par des personnels formés et qualifiés (Assistants Sociaux, CPE, COPsy, ...). »

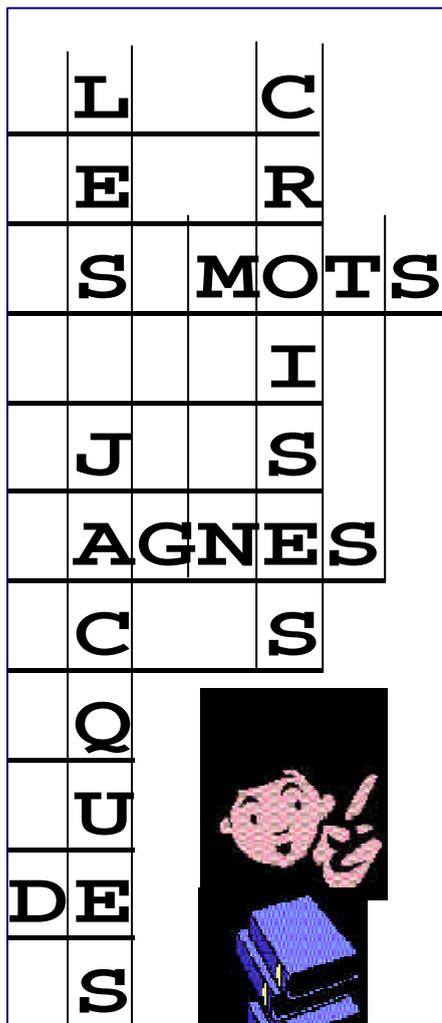
Or, les suppressions massives de postes à l'Éducation nationale comme dans l'éducation spécialisée ne vont pas dans ce sens. Tout comme les moyens alloués à la Politique de la Ville, à l'aide au logement... »

Etrangement, lors de la séance du CG, des conseillers généraux de la majorité départementale faisaient les mêmes remarques, soulignant le manque d'investissement de l'Etat dans l'éducation et la politique de la ville, la disparition de postes en vie scolaire...

La gestion de ces dispositifs pourrait prêter à sourire si les conséquences n'en étaient pas si graves pour nos élèves. En détruisant le collège, en rendant notre travail impossible et en essayant de favoriser l'apprentissage à grand coup de publicité, le ministère essaie de faire passer en force la mise en place d'un système à deux vitesses avec l'École du Socle.

C'est parce que la question des élèves en difficulté est l'une des plus difficile à résoudre dans nos classes qu'elle doit mériter toute notre attention. La préparation du congrès national du SNES sera une occasion de débattre de cette question cruciale pour l'avenir de l'École.

- François LECOINTE -



Horizontalement.

I. Les prochaines élections. II. Précieuse conjonction. Atome. Pièce de harnachement. III. Indéfini. Aux facultés amoindries par des circonstances extérieures ou par essence. Tête du tyran. Propre à chacun, même sali. IV. Symbole de perfection, s'il n'est pas de jeu. Chefs, unis pour certains. Institut grenoblois. V. Proche du Capitole jadis, du Sofitel aujourd'hui (deux mots). VI. Sujet de rumeur. Symbole enfantin. Personnel. Début d'interdit. VII. Au nord de l'Europe. Verte ou salée. VIII. À la deuxième personne. Recherchées lorsqu'elles sont originales. Types de Moselle. IX. Myriapode. En tête à l'oreille. Partie de plante, pas uniquement de tabac. X. Cœur d'Henri. Séquence pédagogique. Enduire. Naguère sur pli. XI. Une circonstance qui alourdit la peine. Père catalan d'une sacrée famille. XII. Monstrueux préfixe. De telles liaisons sont pourtant rarement légères. XIII. Un environnement qui se généralise. Tourments en VO. Syndicat d'avant la FSU. XIV. Au cœur d'un odieux négoce. Surveille. XV. Submerge. Fleuve. Homme de lettres. XVI. Sections post-bac. Derrière les grilles (deux mots).

Verticalement.

1. Remises à des lendemains qui ne chantent pas nécessairement. 2. Pour faire du neuf avec du vieux. Légume. Adverbe. 3. Lac des Pyrénées. Enregistrement commercial. En tête ou en pointe. Équipais de sa mâturation. 4. Syndicaliste et résistant. Peu commun. 5. Minéral. Favori. 6. A cours en Roumanie. Ancienne montagne. Presse syndicale. Obstacle de volée ou lieu de détente. 7. Petite pièce d'antan. Conjonction négative. Bref second. Agrément d'antan. 8. Chant de bataille. 9. Qualité face au danger. Mieux que rien mais toujours insuffisant. 10. Milieu inca. Au cœur de rien. Dans le BO ou d'antiques pâturages. La grandeur et l'obligation du fonctionnaire. 11. Nourritures essentielles. Partie de cheval ou paroisse de Vianney. 12. Logement de fonction très disputé. Ceux qu'obtiendra la FSU dépendent de chacun de nous. Autorité départementale. 13. Mesure chinoise. Torino pour Clint. Un droit menacé à défendre. 14. Une praxis du marxisme. Avant les autres. Le temps d'une révolution. 15. Zones sensibles. Paradis perdu. C'est cela. 16. Fit le nécessaire mais non le suffisant pour espérer une récolte. Elles ont multiplié les chaînes.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16

I															
II		■			■				■						
III			■							■			■		
IV							■						■		
V															■
VI		■	■			■	■			■			■		
VII											■				
VIII				■								■			
IX							■			■				■	
X			■			■							■		
XI											■				
XII								■							
XIII		■								■			■		
XIV							■					■		■	
XV					■			■							
XVI				■											

Sommaire

- Page 1 : Édito.
- Page 2 : Fermeture des CIO
- Page 3 : Tribune libre UA
- Page 4 : Texte adopté à la CA .
- Page 5 : Pensions et salaires.
- Pages 6-7 : Mouvement Intra
- Page 8 : Laura et Julien...
- Page 9 : Du côté du lycée / Nouveaux et futurs retraités...
- Page 10 : Compte rendu du stage " Sciences ".
- Page 11 : Collège : Prioritaire ou sécuritaire ?
- Page 12 : Les mots croisés de l'été

SECTION ACADÉMIQUE DU SNES - FSU

16 av. du 8 Mai 1945
 BP 137 - 38403 -
 Saint Martin d'Hères - Cedex
 e-mail : s3gre@snes.edu
 Tél : 04 76 62 83 30
 Fax 04 76 62 29 64
 Site académique :
<http://www.grenoble.snes.edu>